

LE REFERENTIEL NATIONAL DE LA QUALITE

(CIAQES, MESRS, Algérie)



❖ 6. RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE



Champs S1 : Participation au développement des collectivités locales (04 références)

Référence S11 : L'institution offre des formations qui répondent au développement local.

Interprétation : Il s'agit pour l'institution d'adapter l'offre de formation en fonction de l'évolution des besoins du développement local.

Code	Critère	Preuve
S111	A formation est en conformité à la politique régionale.	La formation est en conformité avec la politique régionale.
S112	Il existe un lien entre l'institution et le milieu socioprofessionnel local.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les professionnels participent à l'élaboration des programmes de formation. 2. Nombre de professionnels qui ont un volume horaire dans l'encadrement des projets de fin d'études pédagogique et scientifique (licence et master à caractère professionnel). 3. Nombre de conventions avec le partenaire socioéconomique. 4. Pourcentage des lauréats des formations qui sont insérés à la demande des partenaires socioprofessionnels.

Référence S12 : L'institution contribue à l'insertion professionnelle de son produit.

Interprétation : l'institution doit développer et renforcer des liens avec les acteurs socio-économiques locaux et régionaux afin de faciliter l'insertion professionnelle de son produit.

Code	Critère	Preuve
S121	Liens avec les partenaires économiques locaux et régionaux.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dénombrement des différents partenaires par domaines ou spécialité dans les localités. 2. Etats statistiques des différents partenaires (différentes spécialités, ombre de travailleurs). 3. Institutions et services des relations extérieures. 4. Etablissement des conventions facilitant les tâches aux deux parties.
S122	Insertion du produit au sein des partenaires sociaux-économiques (débouchés).	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un centre de carrière pour faciliter l'insertion professionnelle. 2. Existence d'un historique et suivi des débouchés des différentes promotions (état des lieux). 3. Organisation de forum de recrutement au niveau de l'institution. 4. Participation aux différents salons de recrutement pour promouvoir le produit de formation de l'institution.

Référence S13 : L'institution organise des formations continues pour les besoins locaux.

Interprétation : L'institution développe des activités de formation continue pour un meilleur rapprochement entre l'institution et son environnement socioéconomique local et régional.

Code	Critère	Preuve
S131	L'institution développe une formation continue pour les entreprises locales.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Existence de formations spécifiques au personnel des entreprises locales.

Référence S14 : L'institution participe à la prise en charge des problématiques locales.

Interprétation : l'institution doit s'impliquer dans le processus d'identification et de résolution des problèmes de développement local et régional.

Code	Critère	Preuve
S141	L'institution développe des programmes de recherche au niveau local.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution développe des programmes de recherche au niveau local. 2. Organisation de manifestations scientifiques autour des problématiques locales.



Champs : S2 : Relation avec les entreprises (03 références)

Référence S21 : Les offres de formation de l'institution, correspondent aux besoins des entreprises.

Interprétation : il s'agit de mettre en adéquation les programmes de formations en fonction des besoins des entreprises de la région.

Code	Critère	Preuve
S211	Offre de formation en conformité avec les besoins des entreprises.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réalisation d'études qui déterminent des besoins en formation des entreprises. 2. Les diplômes de l'institution correspondent aux caractéristiques des entreprises. 3. Existence de département chargé des relations avec les entreprises.

Référence S22 : L'institution offre des formations spécifiques selon les besoins des entreprises.

Interprétation : l'offre de formation de l'institution doit intégrer les spécificités de la région pour être capable de répondre positivement aux besoins des entreprises.

Code	Critère	Preuve
S221	Existence d'une politique de formation et de recyclage destinée à l'entreprise.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution propose des formations au profit des entreprises. 2. Les offres de formation sont préparées pour répondre à la nécessité de la promotion et du perfectionnement. 3. L'engagement à la formation est basé sur une convention officielle. 4. Existence de formation à distance pour les cadres d'entreprises.
S222	La formation est spécifique.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le besoin d'une formation est certifié par la demande de l'entreprise et un formulaire de données. 2. L'offre de formation comporte tous les détails sur les modules, volume horaire et lieu de la formation. 3. L'offre de formation exige des pré-requis sur les quels est basée la formation.
S223	La formation répond aux besoins des entreprises locales et régionales.	<ol style="list-style-type: none"> 1. La formation répond partiellement ou totalement à la demande de l'entreprise. 2. La formation satisfait les apprenants ainsi que les responsables. 3. La formation exige un recyclage complémentaire.

Référence S23 : L'institution dispose de structures de mise en situation professionnelles et de suivi de son produit de formation.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de mettre en place des structures permettant à l'apprenant d'effectuer des stages pratiques en vue de réaliser des rapports de stage ou d'études de cas ainsi que l'élaboration d'une interface avec les entreprises pour suivre l'évolution de son produit.

Code	Critère	Preuve
S231	La formation de l'institution est jalonnée par des stages pratiques.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les étudiants effectuent obligatoirement des stages pratiques périodiques : (chaque année, deux ans, ...). 2. Chaque stage pratique est sanctionné par un rapport écrit. 3. Les étudiants sont orientés vers les entreprises pour réaliser des études de cas dans le cadre des enseignements d'un ou plusieurs modules (unités pédagogiques).
S232	La mise en place d'un mécanisme d'orientation des stagiaires.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution dispose d'une structure (bureau, service,...) chargé d'orienter les apprenants vers les entreprises locales et régionales. 2. Il existe des conventions liant l'institution avec les entreprises pour faciliter l'accueil des stagiaires au niveau des entreprises. 3. L'institution couvre les divers frais de stage (transport, les frais du rapport écrit,...) des apprenants.
S233	L'institution assure le suivi de son produit de formation.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le personnel pédagogique (les enseignants) assure l'encadrement des apprenants dans le cadre du stage pratique. 2. Pour chaque ou plusieurs étudiants, un enseignant « tuteur » est désigné. 3. Le tuteur effectue des visites périodiques et régulières (hebdomadaires, mensuel, ...) pour suivre l'évolution du stagiaire sur le terrain. 4. Le tuteur organise avec ses étudiants des réunions périodiques et régulières au niveau de l'institution dans le cadre de la production du rapport de stage final.



Champs S3 : Recherche et développement (03 références)

Référence S31 : L'institution possède des relations de partenariat avec les entreprises.

Interprétation : il s'agit d'élaborer des conventions et de favoriser la création des relations avec les entreprises.

Code	Critère	Preuve
S311	L'institution établit des conventions avec les entreprises.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution a créé une structure de coordination avec établissements concernés par le partenariat. 2. L'institution retient un plan clair et déclaré, pour suivre l'exécution des conventions de partenariat avec les établissements concernés par les dites conventions. 3. L'institution garantit une atmosphère adéquate à la recherche scientifique qui encourage les membres de la structure d'enseignement à exécuter les recherches scientifiques en relation avec les besoins des établissements concernés par les conventions. 4. L'institution réalise des recherches communes avec les établissements compétents concernés par les conventions. 5. L'institution sonde périodiquement les opinions des établissements partenaires et analyse les résultats. 6. L'institution échange avec ses partenaires les services spécialisés.

		<p>7. L'institution assure des consultations scientifiques pour les établissements concernés.</p> <p>8. Organisation des manifestations scientifiques communes avec les établissements concernés (congrès, rencontres, conférences scientifiques, etc.)</p>
--	--	---

Référence S32 : L'institution contribue dans le cadre des programmes commun de recherche et développement avec les entreprises.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de jouer le rôle qui garantit la réalisation et l'affinité des programmes communs de recherche avec les entreprises.

Code	Critère	Preuve
S321	Elaboration d'un programme de recherche et développement.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution dispose d'une structure de veille technologique, chargée entre autre du partenariat scientifique avec les entreprises. 2. L'institution organise des rencontres avec les différents acteurs du monde socioéconomique (conférences, colloques,...) permettant le diagnostic global des entreprises et la définition des lignes directrices du programme de recherche et développement. 3. L'institution participe à la réalisation du programme de recherche et développement des entreprises. 4. L'institution est membre des différentes instances nationales chargées de définir les grandes orientations du programme de recherche et développement. 5. L'institution élabore des contrats de recherche appliquée avec les entreprises.

Référence S33 : L'institution élabore, diffuse et valorise l'information scientifique et technique.

Interprétation : il s'agit de mettre en valeur l'élaboration et la diffusion de l'information scientifique et technique par des moyens appropriés.

Code	Critère	Preuve
S331	L'institution élabore l'information scientifique et technique.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution possède des laboratoires de recherche. 2. L'institution participe aux différents programmes nationaux et internationaux concernant la production scientifique. 3. Les chercheurs de l'institution produisent du contenu scientifique dans le cadre du programme recherche et développement.
S332	L'institution diffuse l'information scientifique et technique.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution édite une revue scientifique dédiée à la diffusion de l'information scientifique. 2. L'institution publie dans son site officiel de l'information scientifique. 3. L'institution participe aux différents réseaux d'information scientifique, nationaux et internationaux, classiques et numériques.
S333	L'institution valorise l'information scientifique et technique.	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'institution valorise et protège l'information scientifique et technique à l'aide des brevets. 2. L'institution capitalise son savoir-faire par des appels d'offre de coopération et d'assistance scientifique aux entreprises.



Champs S4 : Formation et suivi (04 références)

Référence S41 : L'institution possède un plan de formation périodique, élaboré sur la base des besoins exprimés par les collectivités, les entreprises et les partenaires sociaux.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'assurer des formations périodiques sur la base des besoins formulés par les collectivités, les entreprises et les partenaires sociaux.

Code	Critère	Preuve
S411	L'institution surveille l'évolution des besoins en formation de son environnement local.	<ol style="list-style-type: none">1. Réalisation d'enquêtes périodiques (chaque année) auprès des collectivités et des entreprises locales.2. Organisation de formation ponctuelle pour les entreprises.

Référence S42 : L'institution fait veille sur ses produits de formations.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de mettre en place une cellule de veille pour ses produits de formations.

Code	Critère	Preuve
S421	L'institution dispose de mécanismes de suivi pour des produits de formation.	<ol style="list-style-type: none">1. Mise en place d'un fichier archive pour l'ensemble des produits de formation.2. Existence d'une association d'anciens diplômés de l'institution3. Organisation de manifestations regroupant les anciens diplômés de l'institution.

Référence S43 : L'institution contribue à la création et au développement des pépinières, incubateurs et start-up.

Interprétation : il s'agit pour l'institution d'apporter sa contribution à la création et au développement des pépinières, incubateurs et start-up.

Code	Critère	Preuve
S431	L'institution dispose d'un programme de formation à l'entrepreneuriat.	<ol style="list-style-type: none">1. Existence d'unités pédagogiques (modules) pour l'entrepreneuriat.2. Existence d'un mode d'évaluation sur la base des projets de création d'entreprise en remplacement du mémoire de fin d'études.3. Existence de convention de coopération avec les incubateurs ou les pépinières d'entreprises.

Référence S44 : Le programme de recherche (axes de laboratoires de recherches) de l'institution, s'inscrivent dans le programme national de recherche.

Interprétation : il s'agit pour l'institution de mettre en place un programme de recherche découlant du Programme National de Recherche.

Code	Critère	Preuve
S441	Les projets de recherche de l'institution sont inscrits dans le programme de recherche national.	<ol style="list-style-type: none">1. Le nombre de laboratoires dont les projets sont inscrits au PNR2. Le nombre de projets de recherche inscrits au PNR.